



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En séance ordinaire
DU MARDI 29 AVRIL 2025
A 19H15

MAIRIE DE VALLERES

Membres Présents

Jean-Luc CADIOU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Séverine LENOIR, Wesley MECHIN, Rémy PERRONNE et Valentine TESSIER

Membres Absents Excusés

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Valentine Tessier), Marie-Claude CADU (Pouvoir remis à Ghislaine Cheramy), Didier DOUCHET (Pouvoir remis à Rémy Perronne), Stéphane TROUVAT (Pouvoir remis à Jean-Luc Cadiou), Guillaume VAN GHELDER (Pouvoir remis à Christel Duclos) et Nathalie WOZNIAK (Pouvoir remis à Séverine Lenoir)

Membre Absent : Christelle FOURNERIE

Secrétaire: Jean-Pierre GARNAUD

Convocation du 24/04/2025

16 : Modification de la durée d'amortissement des immobilisations à compter de l'exercice 2026.

17 : Budget : Décision modificative n°1. Travaux en régie : Abri vélos école.

18 : création d'un emploi saisonnier au sein du service technique.

19 : Demande fonds de concours CCTVI dans le cadre de la rénovation du court de tennis.

20 : Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{re} classe des écoles maternelles / suppression de l'emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles – date de mise en œuvre 27/08/2025.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité. Monsieur Cadiou ouvre la séance, Monsieur Jean-Pierre Garnaud est nommé secrétaire de séance.

**16 : MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS A COMPTER DE L'EXERCICE 2026.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune, ne dépassant pas le seuil des 3500 habitants, n'est pas contrainte d'amortir les immobilisations, sauf pour :

- les « frais d'étude et d'insertion » *lorsque les études ne sont pas suivies de réalisation*, inscrits au compte 203 et ses subdivisions.
- les « subventions d'équipements versées » inscrites au compte 204 et ses subdivisions.

Afin de se mettre en conformité avec les normes comptables M57 et de simplifier la gestion de l'actif, il est nécessaire de modifier les durées d'amortissement pour les investissements inscrits aux comptes ci-dessus.

Les modifications entreront en vigueur à compter de l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix POUR) :

- décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement du compte 203 et ses subdivisions

2025/

- décide de fixer à 1 an la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions pour une dépense inférieure ou égal à 499€.
- décide de fixer à 2 ans la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions pour une dépense comprise entre 500 et 1 999€.
- décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions pour une dépense supérieure à 2 000€

17 : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1. TRAVAUX EN REGIE : ABRI VELOS ECOLE.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité réalise pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les Travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Pour l'année 2025, diverses factures liées à *la création d'un abri-vélos à l'école* ont été mandatées en fonctionnement. Les opérations sont terminées ; Il convient de passer les écritures comptables en investissement en réalisant les mouvements définis ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix POUR) d'ouvrir les crédits suivants :

+1 659€ au compte 72/042 (production immobilisée) - Recettes de fonctionnement
+1 659€ au compte 2135 (opération 38)/040 (installation générale – opération 38 bâtiment)
– Dépenses d'investissement

Les écritures sont définies comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 023		1 659€		
R – 72/042				1 659€
INVESTISSEMENT				
R- 021				1 659€
D- 2135 (opération 38)/040		1 659€		

18 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique de la commune

Sur le rapport de Monsieur le Maire;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix POUR), le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant du **12/05/2025 au 12/09/2025 inclus**.

- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade de recrutement

19 : DEMANDE FONDS DE CONCOURS CCTVI DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU COURT DE TENNIS.

La commune a le projet de rénover le court de tennis sur le terrain de Loisirs de la fosse Arrault.

La communauté de communes Touraine vallée de l'Indre a lancé un programme de création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre où son rôle consiste en un soutien financier aux projets menés par les communes. Le fonds de concours représentera au maximum 50% du coût du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix POUR)

- Approuve le projet de rénovation du court de Tennis
- Décide de solliciter, pour ce projet, le fonds de concours sport (à hauteur de 17 686€) auprès de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du programme de soutien à la création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre ;
- Fixe le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Rénovation du court de tennis	35 372€	CCTVI (fonds de concours sport)	17 686€
		autofinancement	17 686€
TOTAL	35 372€	TOTAL	35 372€

20 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES / SUPPRESSION DE L'EMPLOI PERMANENT D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES – DATE DE MISE EN ŒUVRE

27/08/2025.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Vu le tableau des avancements de grade au titre de 2025,

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) :

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 27 août 2025, dans le cadre d'emploi des ATSEM ; Le grade retenu est celui d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet (27.50/35^e).

Article 3 : suppression de poste

A compter de cette même date, le poste d'agent spécialisé principal de 2^{eme} classe des écoles maternelles (27.50/35^e) est supprimé du tableau des effectifs

Le maire certifie avoir affiché la liste de délibérations le 02/05/2025 ainsi que le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 26/06/2025 et transmis les délibérations au contrôle de légalité le 30/04/2025

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- Cérémonie du 8 mai : rdv place du cimetière à 11h. un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans la salle des fêtes.
- Les jeux d'extérieur sont en cours d'installation sur le terrain de la Fosse Arrault
- Lotissement des Plaines : la mairie avait émis l'idée de porter le projet. Suite à des décisions inhérentes à la collectivité, il s'avère que ce projet ne peut être mené par nos services. Une discussion a eu lieu avec un lotisseur, sa proposition va être retenue. Un permis d'aménager sera déposé.
- Appel d'offres « réhabilitation de la rue des Valletières » : fin de consultation le 06/05/2025.

Fin de la réunion à 20h10

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 27 mai 2025 à 19h15.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2025**Membres Présents**

Jean-Luc CADIOU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Séverine LENOIR, Wesley MECHIN, Rémy PERRONNE et Valentine TESSIER

Membres Absents Excusés

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Valentine Tessier), Marie-Claude CADU (Pouvoir remis à Ghislaine Cheramy), Didier DOUCHET (Pouvoir remis à Rémy Perronne), Stéphane TROUVAT (Pouvoir remis à Jean-Luc Cadiou), Guillaume VAN GHELDER (Pouvoir remis à Christel Duclos) et Nathalie WOZNIAK (Pouvoir remis à Séverine Lenoir)

Membre Absent : Christelle FOURNERIE

Secrétaire: Jean-Pierre GARNAUD

Convocation du 24/04/2025

Liste des délibérations à l'ordre du jour

16 : Modification de la durée d'amortissement des immobilisations à compter de l'exercice 2026.

-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) –

17 : Budget : Décision modificative n°1. Travaux en régie : Abri vélos école.

-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) –

18 : création d'un emploi saisonnier au sein du service technique.

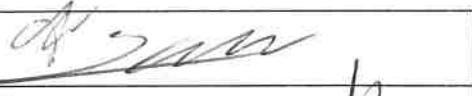
-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) –

19 : Demande fonds de concours CCTVI dans le cadre de la rénovation du court de tennis.

-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) –

20 : Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles / suppression de l'emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles – date de mise en œuvre 27/08/2025.

-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) –

<i>Jean-Pierre GARNAUD, secrétaire de séance</i>	
<i>Jean-Luc CADIOU, Maire</i>	